

Balade dans la plaine des Maures



Partez à la découverte d'un territoire unique en France avec une biodiversité exceptionnelle, et un paysage de grande valeur.



Vue sur la tête d'un cheval

INFOS PRATIQUES

Territoire(s) de valorisation : CC COEUR DU VAR

Commune(s) : Les Mayons - Le Cannet-des-Maures - Le Luc - Gonfaron

Zonage : Réserve naturelle de la Plaine des Maures

Départ : Parking de la Maison de la Réserve

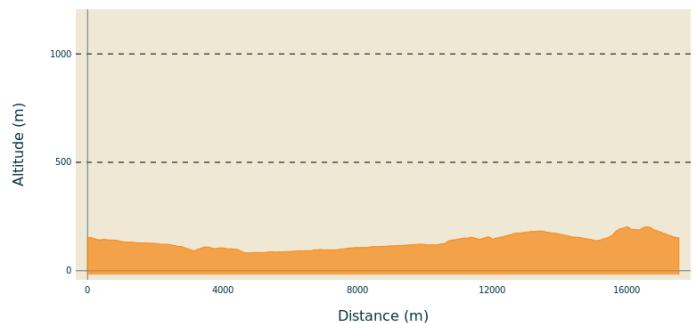
Arrivée : Parking de la Maison de la Réserve

Parking conseillé : 6°21'26,863"E – 43°18'55,46"N

Pratique : Randonnée équestre - Type : Boucle

Distance : 17.5 km - Durée : 3 h

Difficulté : Facile - Dénivelé positif : 235 m



DESCRIPTIF

Balisage orange.

Garez vous au parking de l'ancienne maison de la nature. En sortant, au stop (1), prenez à droite jusqu'à l'intersection. Traversez prudemment la RD275 pour rejoindre le poteau flèche "STADE DES MAYONS" n°92 (2) et vous dirigez vers "Lac des Escarcets". Vous empruntez un petit sentier arboré, suivez le balisage peinture jusqu'au poteau flèche "LES AIRES VERTES" n°93 pour continuez à gauche sur "Lac des Escarcets"

Vous retrouvez le bitume sur environ 700 m, il s'agit d'une petite route peu fréquentez, restez sur votre droite et soyez prudent.

A l'issue, au poteau flèche "LE MOURREFREY" n°94 (3), continuez sur le chemin de droite non revêtu vers "Lac des Escarcets". Ce sentier est très agréable, sans obstacle et traverse une forêt de pins et de chênes.

Vous entrez désormais dans le périmètre de la réserve naturelle de la plaine des Maures, une réglementation spécifique à ce site est à respecter (décret n°2009-754 du 23 juin 2009). Vous pouvez, également, observer les stigmates de l'incendie de 2021, et vous rendre compte de l'importance de respecter cette réglementation.

Après environ 1,5 km, au poteau "LA TUILIERE" n°95 (4), vous pouvez descendre sur votre droite faire un aller/retour pour vous rafraîchir au gué du Mourrefrey à 300m (5). Sinon continuez à gauche pour rejoindre "Gonfaron".

La suite de l'itinéraire alterne entre passage facile sur des dalles de grés, sur piste sablonneuse ou caillouteuse jusqu'à la descente qui vous emmène au gué de l'Aille. Attention cela peut un glisser par temps de pluie.

Vous traversez le gué de l'Aille (6), niché dans la végétation, son niveau peut atteindre le genou (humain) en période de pluie. Vous pouvez faire boire les chevaux et faire une pause.

Vous remontez ensuite vers une piste très sablonneuse pour atteindre le poteau flèche " LA LONE D'ESTELLE" n°97, prenez à gauche pour suivez toujours la direction de "Gonfaron". Vous longez des parcs à chevaux pendant 300 m.

Au printemps, cette partie de l'itinéraire vous permet d'observer la multitude de fleurs et d'arbustes en pleine floraison. A gauche, vous pouvez voir Notre Dame des Anges qui culmine à 780 m.

Avec un peu de chance, vous aurez la chance d'apercevoir une tortue d'Hermann, mais pas touche !!! Il s'agit d'une espèce protégée qu'il est interdit de manipuler ou emporter dans vos sacoches.

Arrivée à la RD33, traversez la route prudemment pour rejoindre le poteau flèche "BEL AMANT" n°100b direction Gonfaron (7) . Vous traversez une jolie piste ombragée à travers les vignes et petite forêt. Elle est ouverte à la circulation, donc soyez prudent. Après 500 m, vous retombez sur une route goudronnée.

Après environ 1,7 km, vous quittez le bitume pour emprunter un chemin en terre (8) entre champs de vignes et rivière. Vous pouvez faire un petit galop en restant prudent, jusqu'au pont de l'Aille (9) à gauche qu'il faudra traverser pieds à terre en raison de la fragilité de la structure.

Suivez le chemin d'exploitation dans le champs de vignes pour retrouver le poteau flèche "RIMAURET" n°104, prenez à gauche pour retrouver la route goudronnée. Suivez la sur 700 m pour rejoindre le poteau flèche "JAUBERGUE" n°105 (10) sur votre droite.

Attention l'ascension de cette piste se fait sur un sentier très caillouteux sur environ 150 m, vous retrouvez ensuite une piste plus agréable alternant petit gravier et sable jusqu'à la citerne. Descendez la piste en suivant le balisage peinture pour rejoindre la RD75 (11) jusqu'à l'ancien village des tortues. Soyez prudent en traversant.

Vous serpentez ensuite sur la piste pour atteindre une intersection (12), prenez à droite en suivant toujours le balisage peinture orange. La suite de l'itinéraire se fait à l'ombre d'une forêt de pins où vous aurez peut-être la chance d'observer des écureuils. La piste est très agréable grâce aux aiguilles de pins et au terrain souple.

En sortant de la forêt (13), prenez à gauche puis le premier chemin à droite, vous traversez une forêt d'eucalyptus. Au croisement, tournez à gauche (14) sur la piste caillouteuse sur 1,5 km pour retrouver la RD75.

Restez à droite de la route sur 150 m avant de tourner à droite vers la piste de la Fouquette, petite ascension sur un chemin de gravier sur 500 m, tournez à gauche au poteau flèche "LA FOUQUETTE" n°89b pour retrouver l'ombre de la piste de la forêt de chênes

En arrivant sur la place du village des Mayons, prenez à droite sur la route, puis encore à droite à la statue de vache à proximité de l'école communale, pour retrouver le parking de départ.

ACCÈS ROUTIER

- En venant de Brignoles ou de Nice, au rond-point de l'Europe, prenez la direction Toulon ; puis les Mayons par la D33. Au stop prenez à gauche vers la Garde Freinet. Prenez la première à droite puis à gauche.

**- En venant de Toulon, de l'A57 prenez la sortie Carnoules. Suivez la direction Pignans-Gonfaron. A Gonfaron, tournez à droite après la pharmacie direction les Mayons.
Au village, prenez la deuxième entrée, puis la première à gauche.**

CARTE



À DÉCOUVRIR



Gué du Mourrefrey (A)



Isoete de durieu (B)



Gué de l'Aille (C)



Lézard ocellé (D)

LES RECOMMANDATIONS



interdiction de fumer et faire du feu



véhicules motorisés interdits



bivouac interdit



cueillette interdite



chiens tenus en laisse



baignade interdite aux chevaux



Vérifier la météo



Emporter vos déchets



Ne pas sortir de l'itinéraire balisé



Respecter le travail des agriculteurs, exploitants



Refermer toutes les clôtures



**La nature ne s'enrichit pas de nos déchets: merci de les emporter avec vous.
La responsabilité des usagers est engagée si les règles de sécurité de base ne sont pas respectées.**

LES ÉQUIPEMENTS

- Bombe de sécurité
- Eau, petite provision
- Vêtement de pluie

- Seau pliable
- Chevaux habitués et équipés pour la pratique en extérieur

CONTACTS UTILES

Fédération Française de Randonnée Équestre: <https://www.fref-france.com/>

Signaler un problème: <https://sentinelles.sportdenature.fr/>

Risques incendies: Consulter la vigilance incendie <https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/>

Numéro d'urgence: [112](tel:112)

Renseignements: var.fr rubrique "contact" ou gro-pdesi83@var.fr



BALISAGE



LE DÉPARTEMENT

Pilote d'un développement maîtrisé des sports de nature, le Département du Var vous propose une offre éco-sportive en lien avec les dynamiques locales, sous l'égide des fédérations françaises sportives.

La pratique de sports de nature est un vecteur de découverte des richesses environnementales et patrimoniales du Var. La promotion d'un tourisme sportif proche de la nature est construite autour d'une offre accessible, équilibrée et responsable.

Le Département s'investit, avec des moyens techniques et financiers, pour améliorer le confort des utilisateurs dans leur pratique sportive, développer l'attractivité des sites et veiller à leur préservation.

